



Les PLP ne sont pas des bénévoles :
l'intersyndicale de la voie pro exige de rémunérer les oraux de chef-d'œuvre !

L'absence d'anticipation et le refus irresponsable du ministère d'aménager les épreuves des diplômes professionnels 2022 ont de graves conséquences dans les lycées professionnels : les personnels sont surchargés de travail et les élèves perdent encore des heures de cours.

Aux activités professionnelles habituelles des PLP en fin d'année : enseigner, organiser les CCF, effectuer les visites de stage, corriger les épreuves et préparer la rentrée, s'ajoutent deux missions supplémentaires imputables à la *Transformation de la voie professionnelle* et à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cette dernière, en libéralisant le marché de la formation et de l'apprentissage, a généré une multiplication de candidat·es au CAP dans les CFA privés, que les PLP doivent certifier. Ainsi de nombreuses convocations sont tombées empêchant les enseignant·es d'assurer les cours dus aux élèves.

La *Transformation de la voie professionnelle* et son fameux chef-d'œuvre, commande politique et vitrine de communication de l'ancien ministre, ne sont pas en reste. L'évaluation de ce dispositif nécessite d'organiser des oraux très chronophages pour tous les élèves de terminale CAP et Baccalauréat professionnel. Et, comble du mépris pour les personnels, le ministère refuse de les rémunérer.

Nos organisations CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, Snalc, SUD Éducation et CNT Éducation dénoncent les politiques éducatives menées lors du dernier quinquennat qui n'ont fait qu'aggraver les conditions de travail des personnels et réduire dangereusement la réussite des élèves.

Nos organisations syndicales exigent un changement d'orientation et demandent au nouveau ministre un arbitrage rapide pour que les enseignant·es concerné·es par les oraux de chef-d'œuvre soient rémunéré·es pour ce travail supplémentaire.

Paris, le 7 juin 2022